

**PONTIFICIUM CONSILIUM
PRO LAICIS
139/06/AIC-76**

D É C R E T

L'Apostolat Mondial de Fatima est une association de fidèles qui a comme but général « la promotion de l'enseignement authentique de l'Église catholique et la stricte adhésion à la doctrine de l'Évangile; la sanctification personnelle des membres par la fidèle adhésion au message de Fatima et la promotion du bien commun par la diffusion du message de Fatima » (Statuts, art. II, 1-3).

Dans les apparitions de 1917, la Sainte Vierge réaffirmait aux trois petits bergers – Lucie dos Santos et les bienheureux François et Jacinthe Marto – le message chrétien perpétuel de conversion, prière et pénitence en réparation des péchés et pour la conversion des pécheurs, ainsi qu'une dévotion plus authentique envers l'Eucharistie, la dévotion au Rosaire et la consécration à son Coeur Immaculé.

En même temps, « L'Apostolat Mondial a pour but spécifique de promouvoir l'Engagement pris par chaque membre de l'Apostolat Mondial de Fatima » (Statuts, art. II, 4).

Les membres de l'Apostolat Mondial de Fatima, répandus en plusieurs pays du monde, s'engagent à être des témoins fidèles de la foi catholique dans leurs propres familles, au travail, dans les paroisses et communautés, participant ainsi à la « Nouvelle Évangélisation ».

Le Concile Vatican II, joint à l'enseignement post-conciliaire, a prêté une attention particulière aux nouvelles formes d'agrégation de fidèles chrétiens et leur participation à la vie de l'Église. Estime et considération profondes leur ont été manifestées (cf. Décret sur l'Apostolat des Laïcs *Apostolicam actuositatem*, 18, 19 et 21; Jean Paul II, Exhortation apostolique post-synodale *Christifideles Laici*, 29).

Dans sa Lettre Apostolique, *Novo millennio ineunte*, Sa Sainteté Jean Paul II a écrit sur la grande importance de « la promotion des formes d'associations, soit du genre plus traditionnel ou des nouveaux mouvements ecclésiaux qui continuent à donner à l'Église une vitalité qui est don de Dieu et un véritable "Printemps de l'Esprit" » (46).

Conséquemment:

Ayant examiné attentivement la requête présentée à ce Dicastère, par le Prof. Américo Pablo López-Ortiz, Président de l'*Apostolat Mondial de Fatima*, à l'effet que cette association soit érigée comme une association publique internationale de fidèles et que ses Statuts soient approuvés;

Considérant que l'*Apostolat Mondial de Fatima* est un instrument adéquat pour la formation de laïques par le message de Fatima en vue de la nouvelle évangélisation proposée par les Saints-Pères Jean Paul II et Benoît XVI;

Évaluant les lettres de recommandation reçues de plusieurs diocèses de par le monde, qui reflètent l'appréciation positive des Évêques pour les activités qu'exercent les membres de l'*Apostolat Mondial de Fatima* au bénéfice de l'Église;

À la lumière des articles 131-134 de la Constitution Apostolique *Pastor Bonus* de la Curie romaine et selon le canon 312, § 1, 1° du Code du Droit Canon, le Conseil Pontifical pour les Laïcs décrète:

1° L'érection de l'*Apostolat Mondial de Fatima* comme une association publique internationale de fidèles, selon les canons 298-320 et 327-329 du Code du Droit Canon.

2° L'approbation des Statuts de cette association, dûment authentifiés par ce Dicastère et déposés dans nos Archives, pour une période de cinq ans *ad experimentum*.

Cité du Vatican, 7 octobre 2005, Mémoire de la Bienheureuse Vierge Marie du Rosaire.

(Apposition du Sceau: Pontificium Consilium Pro Laicis)

**(signé) + Jos. Clemens
Josef Clemens
Secrétaire**

**(signé) + St. Rylko
Stanislaw Rylko
Président**